

Présentation de l'étude autour de l'UVE de Chaumont_SHMVD

REF : SURV-EN-373_1

MSP : 00555

1. OBJECTIFS ET CONTEXTE

Dans le cadre de la surveillance annuelle renforcée de l'impact sur l'environnement de la Société Haut-Marnaise de Valorisation des Déchets (SHMVD) sur la commune de Chaumont (52), et conformément à l'arrêté préfectoral n°2045 du 11 août 2011, SHMVD doit réaliser des mesures en dioxines, furanes et métaux dans les retombées atmosphériques.

Ces mesures participent au suivi de la qualité de l'air et à l'évaluation de l'impact de l'activité de l'installation industrielle.

2. MÉTHODE ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

2.1. POLLUANTS ÉTUDIÉS

Conformément à la méthodologie retenue seront analysés dans les retombées atmosphériques collectées à proximité de l'établissement :

- Les métaux (Ti, V, Cr, Mn, Co, Ni, Cu, As, Cd, Sb, Se, Zn, Pb, Hg)
- Les dioxines/furannes (PCDD/PCDF). Il existe plus de 210 dioxines et furannes, mais seuls 17 congénères sont reconnus comme toxiques, avec une toxicité variable d'un congénère à l'autre.

Périodes de mesure

Conformément à la méthodologie retenue, les prélèvements se dérouleront mensuellement tout au long de l'année 2020, dès notification en CODERST de l'arrêté préfectoral complémentaire le 4 février 2020.

2.2. TECHNIQUES D'ANALYSE ET SITES DE MESURE

- Conformément à la méthodologie existante, les analyses sont effectuées sur les retombées atmosphériques. Le prélèvement est effectué par échantillonnage de type jauges Owen selon la norme NFX 43-014 de Novembre 2017.
- L'analyse est ensuite effectuée par le Laboratoire Micropolluants Technologies pour les PCDD/PCDF et métaux.



- Une ou plusieurs stations de mesure implantées en limite de site, sous les vents dominants.

En conformité avec la méthodologie retenue, 6 sites de prélèvements sont positionnés dans et en dehors du panache de l'unité de valorisation énergétique.

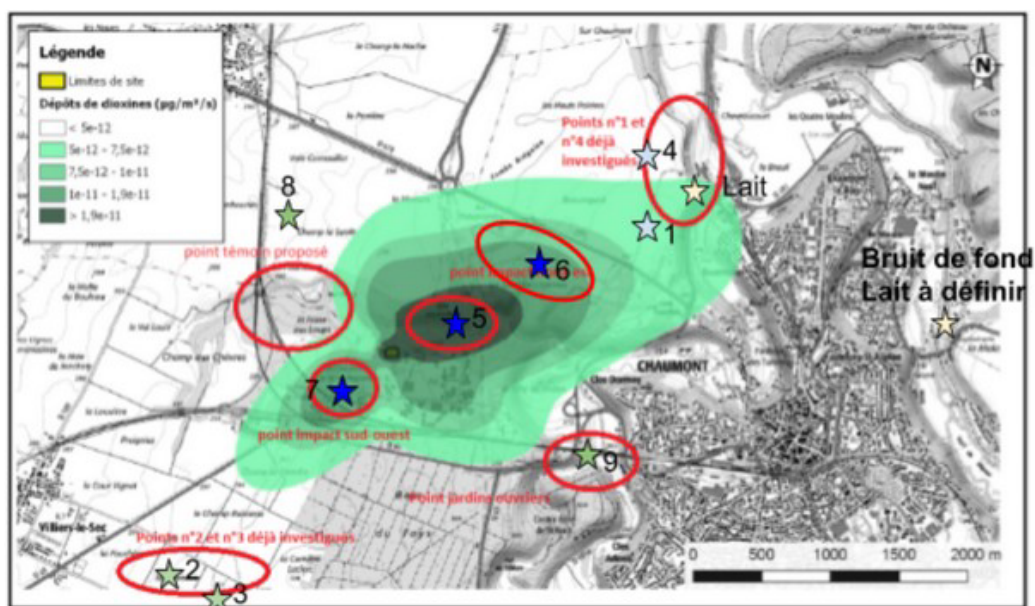


Illustration 01 : Localisation des sites

3. EXIGENCES RELATIVES AU DEROULEMENT DE L'ÉTUDE

Micropolluants a élaboré un **devis spécifique** pour cette étude, qui devra être repris pour chaque bon de commande Qualnet : **2001-164MM**

Pour chaque campagne de mesure :

- **1 bon de commande spécifique au conditionnement du matériel** (jauges + entonnoirs) et à la fourniture des marqueurs dioxines et des flacons de HNO₃ doit être réalisé en avant de la campagne
- **1 bon de commande spécifique à l'analyse des jauges** devra être élaboré en fin de prélèvement avec le nombre exact de jauges à analyser. Dans le bon de commande, bien **faire figurer la mention « Rendu des résultats souhaités sous 8 jours ouvrés »**.

Des **blancs dioxines et métaux** seront à réaliser **1 fois par trimestre**, soit pour les mois de **Mars, Juillet, Novembre et janvier**.

4. LIVRABLE

Un rapport sera élaboré mensuellement au plus tard 1 mois après la fin de chaque campagne mensuelle de mesures. Il présentera les éléments et résultats de la manière suivantes :

- Cadre et objectif de la campagne de mesures
- Conditions de réalisation de la campagne
- Résultats et analyses



Air • Climat • Energie • Santé

Espace Européen de l'Entreprise – 5 rue de Madrid – 67300 Schiltigheim
Tél : 03 88 19 26 66 - Fax : 03 88 19 26 67 - contact@atmo-grandest.eu
Siret 822 734 307 000 17 – APE 7120 B

Association agréée de surveillance de la qualité de l'air